

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2026

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2616)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
M. Neuder

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'alinéa relatif au décret d'application de l'article, non requis s'agissant de dispositions modificatives et compte tenu des prérogatives constitutionnelles du Gouvernement.